

n'est pas prouvé que cette ancienne paroisse était comprise dans les limites de l'*ager Gofiacensis*, il est certain du moins qu'elle faisait partie de l'obédience de Mornant au X^e siècle (ann. 960-978. Sav., ch. 129).

Chassenatis, Sanctus Mauritius de Chassenatis. *Saint-Maurice-sur-Dargoire*. *Chassenatis* a été ainsi le nom primitif de cette localité, celui qu'elle a porté jusqu'au XI^e siècle. A cette époque les changements du nom topique en un nom de saint étaient très-fréquents. Dans une charte latine de 1313, cette paroisse est nommée : *Sanctus Mauritius subtus Riviriacum* (1). Mais déjà le pouillé du diocèse de Lyon du XIV^e siècle lui donne le nom de *Sanctus Mauritius supra Dalgorianum*, et c'est la dénomination qui a prévalu jusqu'à ce jour (ann. 1060, 1070. Sav., ch. 759, 760).

Cinciliacus, Conciliacus, Santiliacus. *Quintillière* (*Saint-Maurice-sur-Dargoire*), (ann. 908, 1000. Sav., ch. 30, 366, 518).

Classum. Peut-être *Glas*, commune de Chaussan (ann. 960, 1000. Sav., ch. 343, 361).

Colobratis, Colovratis, Colouratis, Colovracia. *Colora*. (Mornant). Une transaction de l'an 1323 entre Uffred Arrici, prieur de Mornant, et Aymard de Roussillon, seigneur de Riverie, au sujet de la justice de Mornant et de Chassagny, donne déjà à cette localité le nom de *Coloras* (2). Naguère encore on y trouvait beaucoup de serpents en cultivant le sol ; de là sans doute son nom primitif de *Colobratis* (de *colubra*, serpent). Nous avons vu au chapitre IV que Colora est une des deux localités

(1) Archives du Rhône. H. 1184, fo 309.

(2) Archives du Rhône. H. 1184, fo 488.